MUNICIPALITÉ
LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau rôle d'évaluation foncière :
La hausse des valeurs reflète l'effervescence du marché immobilier

La Conception, le 6 novembre 2023 – La municipalité de La Conception a pris acte du dépôt, le 25 octobre dernier, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour lequel est mandatée la MRC des Laurentides. Ce rôle, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, reflète une hausse marquée de 85 % de la valeur totale des propriétés sur le territoire de La Conception à la date de référence du 1er juillet 2022. La richesse foncière uniformisée (RFU) passera ainsi de 507 865 900 $ à 938 724 000 $, soit une augmentation de 430 858 100 $.

Les propriétaires peuvent dès maintenant consulter la valeur de leur propriété au nouveau rôle en visitant https://mrclaurentides.qc.ca/cartographie-publique/.

Effet des variations d'évaluation sur les comptes de taxes
Le Service des finances de la Municipalité de La Conception tient à faire un rappel important à l'occasion de ce dépôt de rôle triennal. Bien que la taxation municipale soit répartie entre tous les propriétaires du territoire en fonction de la valeur de leur propriété et de son usage, l'augmentation généralisée de la valeur foncière qui se produit lors d'un dépôt de rôle ne se traduit pas nécessairement par une hausse de taxes.

En effet, les propriétés dont la hausse de valeur se situe dans la moyenne de 85 % seront peu affectées par le nouveau rôle – voire aucunement. Les propriétaires dans cette situation doivent néanmoins s'attendre à une hausse de taxes annuelle liée au budget 2024 de la Municipalité. Les propriétés avec une augmentation de valeur plus grande que la moyenne pourraient pour leur part subir une hausse de taxes supérieure à la moyenne des autres contribuables.

Les taux de taxes pour 2024 seront fixés lors de l'adoption du règlement de taxation en janvier 2024 en fonction du budget. Le Conseil municipal, appuyé des fonctionnaires, tiendra compte du dépôt de ce nouveau rôle pour ajuster à la baisse les taux de taxation afin de compenser la hausse globale des valeurs. Le Conseil s'assurera comme toujours de respecter la capacité de payer des citoyens et des citoyennes dans une approche rigoureuse et responsable permettant à la Ville de remplir ses obligations dans un contexte de forte inflation.

Comprendre son évaluation (basée sur la valeur au 1er juillet 2022)
Les personnes qui souhaitent mieux comprendre leur évaluation sont invitées à consulter la section du site Internet de la MRC des Laurentides portant sur le rôle d'évaluation en visitant **mrclaurentides.qc.ca/evaluation-fonciere**.

En cas de désaccord avec leur évaluation, les propriétaires trouveront également dans cette section les informations pour demander une révision de leur évaluation foncière ainsi que le formulaire prévu à cette fin.

Avant d'entreprendre ce processus, les propriétaires doivent toutefois se demander si la nouvelle évaluation correspond à la valeur de leur propriété au 1er juillet 2022. Puisqu'un frais non remboursable est exigé lors du dépôt du formulaire, la Municipalité et la MRC recommandent fortement aux propriétaires de se renseigner adéquatement sur le site web de la MRC avant de transmettre une demande de révision.

La date limite pour déposer une contestation est le 30 avril 2024. La demande signée et complète doit être déposée en main propre à l'Hôtel de Ville de La Conception ou transmise par courrier recommandé, en incluant le paiement complet des frais (chèque libellé à l'ordre de la MRC des Laurentides).

- 30 -

Source :
Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de La Conception
Téléphone : 819-681-3016, poste 5401
Courriel : direction@municipalite.laconception.qc.ca